

Le Port, le 05 Mai 2026

Avis d'attribution domaniale n° 2026-02 :

AOT 2026-44 pour une emprise de 169 m² de bureaux et 421 m² de terre-plein située au Port Ouest en faveur du Service Soutien de la Flotte de la Marine Nationale

Considérant la décision du directoire n°2026/061 du 26 Mars 2026, attribuant une emprise 169 m² de bureaux et 421m² de terre-plein située au Port Ouest en faveur du Service Soutien de la Flotte de la Marine Nationale et destinée à un usage de soutien aux opérations de mise à sec.

Considérant l'AOT 2026-44 établie en application de ladite décision en faveur du SSF, pour l'occupation d'une emprise globale de 169 m² de bureaux et 421 m² de terre-plein située au Port Ouest ;

Il est proposé au directoire de publier sur le site internet du GPMDLR www.port.reunion.fr, l'avis d'attribution suivant pour une durée de deux mois :

« Par décision n° 2026/061 du 26 Mars 2026, le Directoire du Grand Port Maritime De La Réunion a statué favorablement sur l'attribution d'une emprise de 169 m² de bureaux et 421 m² de terre-plein située au Port Ouest en faveur du Service Soutien de la Flotte de la Marine Nationale.

L'AOT 2026-44 établie en faveur du SSF a pour objet le soutien aux opérations de mise à sec.

Le titre d'occupation est accordé pour une durée allant du 07 Avril 2026 au 26 Juin 2026, moyennant une redevance négociée forfaitaire, sous réserve du respect par le bénéficiaire des clauses contractuelles. »

**Le Directeur des Services
Généraux et Juridiques**

**Gilles
HAM CHOU CHONG**